

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 septembre 2023

n° 107-23

Objet : RS - Demande de participation financière pour l'opération d'aménagement d'un giratoire rue Centrale à Bassens RD8E

- date de convocation le 08 septembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Michel Dyen

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Pierre Duperier - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Philippe Ferrari à Brigitte Bochaton - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Martin Noblecourt à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Eric Delhommeau - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Luc Meunier - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 septembre 2023

délibération n° 107-23

objet **RS - Demande de participation financière pour l'opération d'aménagement d'un giratoire rue Centrale à Bassens RD8E**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que Grand Chambéry est chargée de l'aménagement de la rue Centrale (RD8E), à l'exclusion des prestations relevant des compétences du Département, ainsi que de la rue Bolliet, voirie communale, sur la commune de Bassens.

Le projet d'aménagement prévoit :

- la création d'un giratoire sur la rue Centrale au carrefour de la rue Bolliet et de l'accès au centre commercial Carrefour,
- la mise en accessibilité de l'arrêt de bus Bolliet,
- la mise en sécurité des continuités cyclables sur l'emprise,
- la reprise et sécurisation des cheminements piétons et traversées,
- les reprises d'eau pluviale liées à l'opération,
- l'éclairage public,
- la structure de chaussée et les reprises de voiries.

Le montant prévisionnel des travaux est de 929 k€ HT.

Pour la réalisation de ces travaux sur route départementale, il est proposé de solliciter le Département pour une participation financière la plus élevée possible, d'une part au titre de la sécurisation de la route départementale, d'autre part au titre de sa compétence pour la réfection du tapis de chaussée de la route départementale.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau l'autorisation des demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le Département pour une participation financière au titre de la sécurisation et au titre de la réfection du tapis sur la rue Centrale (RD 8E) à Bassens,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

107-23

Objet de l'acte :	RS - Demande de participation financière pour l'opération d'aménagement d'un giratoire rue Centrale à Bassens RD8E
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	15 septembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20230915-lmc1H30083H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30083H1

Date de transmission en Préfecture :	15 septembre 2023
Date de réception en Préfecture :	15 septembre 2023
Publication sur le site internet:	vendredi 15 septembre 2023